

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.319.1980.TREATIES-2

Le 14 novembre 1980

CONVENTION MULTILATERALE TENDANT A EVITER LA DOUBLE
IMPOSITION DES REDEVANCES DE DROITS D'AUTEUR

CONCLUE A MADRID LE 13 DECEMBRE 1979

SIGNATURE DE LA TCHECOSLOVAQUIE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur, sur instructions du Secrétaire général, de porter à votre connaissance que, le 29 octobre 1980, la Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur, conclue à Madrid le 13 décembre 1979, a été signée au nom du Gouvernement tchécoslovaque.

Lors de la signature de la Convention susmentionnée, le Gouvernement tchécoslovaque a formulé la réserve suivante :

(Traduction)

La République socialiste tchécoslovaque ne se considère pas liée par les dispositions du paragraphe 1 de l'article 17, selon lesquelles tout différend entre deux ou plusieurs Etats parties concernant l'interprétation ou l'application de la présente Convention qui n'est pas réglé par négociation sera porté devant la Cour internationale de Justice pour qu'il soit statué par elle, à moins que les Etats en cause ne conviennent d'un autre mode de règlement, et elle déclare qu'il faut, dans chaque cas, l'accord de toutes les parties au litige pour le porter devant la Cour internationale de Justice.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
les assurances de ma très haute considération.

Le Conseiller juridique


Erik Suy

Ministère des affaires étrangères